

Paysage et nature

Cette fiche vous fournit toutes les informations sur les mesures prises par Elia pour limiter l'impact sur la nature et le paysage. Vous avez encore des questions ? Dans ce cas, n'hésitez pas à contacter un collaborateur d'Elia via l'adresse riverains@elia.be ou par téléphone au 0800 18 002.



Exemple de placement d'un **écran vert** dans un nouveau poste à haute tension.

Quelles sont les mesures prises en faveur du paysage et de la nature ?

- 1 En cas de projets avec une visibilité significative, comme la construction d'une nouvelle liaison aérienne ou d'un nouveau poste à haute tension, Elia prend des mesures pour **limiter l'impact visuel sur le paysage** :
 - La visibilité d'une nouvelle liaison aérienne peut être atténuée par la plantation adéquate de buissons et d'arbres.
 - La visibilité d'un nouveau poste à haute tension peut être atténuée par le placement adéquat d'un écran vert.
- 2 **Les mesures de protection de la nature** dépendent de l'environnement dans lequel se trouve la liaison aérienne ou le poste à haute tension :
 - Pose d'un balisage sur les liaisons aériennes afin qu'elles soient bien visibles pour les oiseaux.
 - Sous les pylônes d'une nouvelle liaison, mise en place de protections afin d'assurer un abri sûr aux animaux.

Dans quel cas de figure Elia prend-elle des mesures paysagères ?

- 1 Lors de la construction d'un **nouveau poste à haute tension**, hors zone industrielle ;
- 2 Lors de la construction d'une **nouvelle liaison aérienne** ;
- 3 Lors de l'**adaptation d'une liaison aérienne existante** :
 - Remplacement d'une liaison aérienne existante par une autre dont la hauteur est supérieure ;
 - Déplacement de pylônes d'une liaison aérienne existante ;
 - Ajout de bras de pylônes à une liaison aérienne existante ;
 - Extension d'un poste à haute tension existant (au moins 50 % de la surface), hors zone industrielle ;
 - Rehaussement de bâtiments dans un poste à haute tension (au moins 50 % de la hauteur), hors zone industrielle.



Généralement, les mesures visant à limiter l'impact sur le paysage ont aussi un **effet positif sur la nature** et inversement. Elles sont dès lors **combinées les unes avec les autres**. Ainsi, l'impact des installations d'Elia sur le paysage et la nature est atténué au maximum.

Comment les mesures paysagères sont-elles déterminées ?

Si le projet entre dans les conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier de mesures paysagères (voir ci-dessus), le processus suivant est enclenché.

- 1** Elia désigne un **expert paysagiste**. Cet expert rédige un **rapport** reprenant toutes les possibilités d'amélioration paysagères envisageables sur le territoire impacté par le projet d'infrastructure. Le rapport contient les éléments suivants :
 - Un **procès verbal de la réunion de lancement** réalisée avec les autorités communales concernées ;
 - Une brève **description de la zone** où se trouve l'infrastructure d'Elia et de son impact visuel ;
 - Des propositions d'**intégration paysagère de l'infrastructure**, avec, en particulier pour chacune des communes concernées :
 - Une cartographie générale ;
 - Une description précise des mesures proposées ;
 - Une description des travaux nécessaires à leur réalisation ;
 - Une description des travaux d'entretien à prévoir sur le long terme ;
 - Une estimation budgétaire incluant les phases suivantes : préparation, mise en oeuvre et entretien ;
 - Une liste complète des permis nécessaires.
- 2** Sur base de ce rapport, et **en concertation avec les parties prenantes au niveau local** (communes, propriétaires de terrains et, le cas échéant, autorités ou organisations), les mesures sont mises en oeuvre.



Comment est-on informé de la possibilité de bénéficier de mesures paysagères et comment celles-ci sont-elles mises en oeuvre ?

Lorsqu'une commune est concernée par un projet d'infrastructure entrant dans les conditions exposées ci-dessus, Elia contacte l'autorité communale afin de définir, de commun accord, les mesures paysagères à mettre en place.

Les mesures proposées par Elia dépendent fortement de l'environnement local, une approche individuelle est donc élaborée pour chaque projet.

A titre d'exemple, dans le cadre du placement de balisages avifaune sur les câbles d'une liaison aérienne en vue de protéger les oiseaux, Elia se fonde sur des études de Natuurpunt, Natagora et de l'INBO (Institut flamand pour l'étude de la nature et de la forêt) spécifiquement réalisées à cet effet.



Qui est Elia ?

Elia est le Gestionnaire de Réseau de Transport d'électricité haute tension belge. L'entreprise a donc une mission d'utilité publique qui consiste à exploiter, entretenir et développer un réseau électrique durable, abordable et fiable. Il transporte l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et vers les grands consommateurs industriels en veillant à l'équilibre entre production et consommation.



8.896 KM
DE LIAISONS
ÉLECTRIQUES



DE **30.000** À
400.000 VOLT



11 MILLIONS DE
CONSOMMATEURS

Plus d'info ?

-  elia.be
-  riverains@elia.be
-  0800 18 002
-  Elia projects

Éditeur responsable:
Julien Madani - Elia Transmission Belgium
Boulevard de l'Empereur, 20-1000 Bruxelles - Belgique